

Conditions générales de vente

1. Désignation

La **Fédération Régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles d'Auvergne-Rhône-Alpes** est une association loi 1901 ayant pour mission de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomie des femmes. Elle est aussi un organisme de formation professionnelle enregistrée sous le numéro 84692221269.

Elle est désignée comme la FR CIDFF AURA.

Commanditaire : toute personne physique ou morale qui commande une prestation auprès de la FR CIDFF AURA.

Stagiaire : toute personne physique qui participe à une formation commandée par son employeur ou sur inscription individuelle.

Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de la FR CIDFF AURA et qui regroupent des stagiaires de différentes structures.

Formations intra-entreprises : les formations ou prestations adaptées à la commande d'un commanditaire et/ou des stagiaires sur inscription individuelle aux présentes conditions générales de vente.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations animées par la FR CIDFF AURA et commandées par un commanditaire ou en formation inter-entreprise. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire et/ou des stagiaires sur inscription individuelle aux présentes conditions générales de vente.

3. Modalité des prestations

La FR CIDFF AURA ne dispose pas de salle de formation en propre. Les formations auront donc lieu dans la structure du commanditaire ou dans les locaux du CIDFF sous-traitant.

Le règlement intérieur de l'organisme de formation est disponible sur le site internet rubrique formation et est transmis et à consulter par tou-te-s les stagiaires en amont.

Les horaires et la durée de la formation sont précisés dans le mail de convocation pour les stagiaires et/ou la convention signée entre la FR CIDFF AURA et le commanditaire.

La FR CIDFF AURA se réserve le droit de déplacer le lieu de la formation au besoin après en avoir informé les stagiaires (nécessité d'accès pour une personne à mobilité réduite par exemple)

4. Modalités d'inscription et de règlement des prestations :

Pour les commanditaires d'une formation intra-entreprise

- Un premier contact est établi avec la responsable formation de la FR CIDFF AURA ou le CIDFF sous-traitant.
- Une proposition de prestation est envoyée avec le programme (fiche formation ou autre écrit détaillant les contenus de la prestation) et un devis. Une période ou une date peuvent être évoquées pour la faisabilité de la prestation, mais non bloquées avant la validation du devis.
- Le devis est à renvoyer validé et signé sous 30 jours, sans quoi le CIDFF RAA ne pourra maintenir les dates ou la période éventuellement bloquées en amont par le commanditaire.

• Pour les commanditaires publics, un bon de commande est adressé à la FR CIDFF AURA préalablement à la saisie CHORUS.

• Le commanditaire s'engage à définir des dates définitives avec le CIDFF et à mobiliser ses employé-e-s, partenaires ou publics pour la prestation, il s'engage à fournir en amont de la prestation la liste des inscrits, avec e-mail pour les formations, 15 jours avant la date.

• Le CIDFF RAA procèdera à la facturation complète de l'action une fois celle-ci complètement réalisée.

Pour les stagiaires en formation inter-entreprises

• Le-la stagiaire choisi une formation proposée sous cette modalité sur le catalogue et les dates et horaires de celle-ci. Toutes nos formations ne sont pas concernées par l'inter-entreprises.

• Le-la stagiaire s'engage à répondre au pré-requis et au public cible auquel s'adresse la formation.

• Le-La stagiaire envoie le bulletin d'inscription (accessible sur le site) dûment rempli à e.devernoix@frcidffaura.fr.

• La FR CIDFF AURA confirmera l'inscription de la personne et confirmera la tenue du groupe. Le groupe sera validé à partir de 6 participant-e-s.

• Une demande de paiement par facture sera faite par chèque ou virement à la suite de la formation :

Par virement IBAN : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0260 9029 585

Par chèque à l'ordre de la FR CIDFF AURA, 18 place Tolozan, 69001 Lyon.

5. Prise en charge financière

Pour les commanditaires d'une formation intra-entreprise

Les formations de la FR CIDFF AURA répondent aux exigences de la certification QUALIOPI pour les actions de formation et notre organisme est certifié. Elles peuvent être comprises dans le plan de formation d'une structure. La prise en charge est à étudier par le commanditaire avec son OPCO sur la base du devis.

Un certificat de réalisation est donné sur demande à e.devernoix@frcidffaura.fr.

Les formations inter-entreprises :

Le commanditaire s'engage à définir des dates définitives avec le CIDFF et à mobiliser ses employé-e-s, partenaires ou publics pour la prestation, il s'engage à fournir en amont de la prestation la liste des inscrits, avec e-mail pour les formations, 15 jours avant la date.

Le CIDFF RAA procèdera à la facturation complète de l'action une fois celle-ci complètement réalisée.

Les formations inter-entreprises :

Les formations dispensées ne sont ni certifiantes ni qualifiantes, un certificat de réalisation est donné sur demande à e.devernoix@frcidffaura.fr aux stagiaires. Elles ne peuvent bénéficier d'une prise en charge CPF (compte personnel de formation) mais peuvent être prise en charge par l'employeur. La FR CIDFF AURA pourra effectuer sur demande lors de l'inscription un devis adressé à l'employeur pour les stagiaires inter-entreprises dans le cas de la prise en charge par leur employeur. Le tarif reste le même quel que soit la prise en charge.

6. Modalités d'annulation ou de désistement

- À l'initiative de la FR CIDFF AURA

La FR CIDFF AURA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant-e-s n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 3 semaines (15 j ouvrés) avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR CIDFF AURA ne facturera aucun frais, remboursera les sommes perçues et ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant-e-s.

- À l'initiative de la structure commanditaire ou du/de la stagiaire

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % au signataire du devis, ou au/à la stagiaire, dans le cas suivant :

- Annulation communiquée au service formation de la FR CIDFF AURA 15 jours ouvrés avant le début de la formation (environ 3 semaines) : e.devernoix@frcidffaura.fr.

Pour les annulations communiquées au service formation de la FR CIDFF AURA à 14 jours ouvrés et moins avant le début de la formation, la FR CIDFF AURA facturera ou conservera :

- 25 % des frais pédagogiques (hors trajets) de la formation pour une annulation entre 10 et 14 jours ouvrés avant le début de la formation.

- 50 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation entre 9 et 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

- 75 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

Sur justificatif médical ou étude d'une situation de cas de force majeur sur justificatif également, les frais pourront être remboursés.

- Les frais de déplacements seront en plus facturés au commanditaire si l'annulation s'est faite le jour même suite au déplacement des formatrices.

7. Frais annexes

Les frais de transport, d'hébergement et de séjour sont à la charge de l'employeur ou du/de la stagiaire. Il est possible de solliciter l'OPCO pour une prise en charge de ces frais.

8. Réclamations

Les réclamations sont à adresser à la responsable des prestations via l'adresse : e.devernoix@frcidffaura.fr.

9. Données à caractère personnelles

Les informations personnelles du/de la stagiaire seront traitées en conformité avec les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données sont traitées uniquement par la FR CIDFF AURA et le CIDFF sous-traitant, le cas échéant. Elles ne sont communiquées de manière nominative à aucun partenaire tiers ou à des fins commerciales.

Les stagiaires pourront exercer un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression quant au traitement et à la diffusion de ses données personnelles garanti par les articles 39 et 40 de cette loi auprès de la FR CIDFF AURA en faisant la demande à e.devernoix@frcidffaura.fr.